**Communiqué de presse FO**

**8 mars 2022**

**Encore et toujours pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes !**

En cette journée du 8 mars 2022, journée internationale des droits des femmes, Force Ouvrière rappelle son engagement pour une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour FO, la promotion de l’égalité s’inscrit au quotidien, toute l’année, par l’engagement de ses adhérents et militants, de ses référents égalité dans nos unions départementales et nos fédérations.

FO appelle le gouvernement à mettre en œuvre une politique économique et sociale réalisant l’égalité effective entre les femmes et les hommes et maintient ses revendications :

Pour l’égalité dans l’emploi :

* le développement du CDI à temps complet en lieu et place des contrats précaires,
* une augmentation du nombre de places en accueil de jeunes enfants avec des financements supplémentaires afin de garantir la qualité d’accueil des enfants et les conditions de travail des salariés ;

Pour l’égalité salariale :

* L’augmentation du SMIC à 80% du salaire médian et la revalorisation du point d’indice,
* la revalorisation des emplois confinés aux bas salaires et à temps partiel plus souvent occupés par des femmes (services à la personne, « deuxièmes lignes » ou « essentiels…),
* une révision en profondeur de l’Index égalité et une réelle obligation de réévaluation des classifications dans les branches ainsi qu’une obligation de comparaison des métiers dans l’entreprise, le tout dans le cadre de la négociation collective ;

Contre les violences sexuelles et sexistes au travail :

* La mise en œuvre de la recommandation de la Convention 190 de l’OIT « *concernant l’élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail* » afin d’agir plus efficacement dans le monde du travail contre toutes les violences y compris conjugales.
* Une obligation de négocier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au niveau de la branche et de l’entreprise, de nouveaux droits pour les victimes avec un renforcement des moyens du référent harcèlement du CSE, le rétablissement du CHSCT et un renforcement des moyens de l’inspection du travail.

Pour Force Ouvrière, le succès de nos revendications ne pourra passer que par la négociation et l’action syndicale quotidienne.